



## MESSAGE DU PRESIDENT

### **Loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi - Le Président de l'Institut du Bosphore se félicite de la saisine du Conseil Constitutionnel**

---

*Paris, 1<sup>er</sup> février 2012*

L'Institut du Bosphore a suivi avec attention et inquiétude le processus d'adoption de la loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi, à l'Assemblée Nationale puis au Sénat.

Il a mené tout au long de ces dernières semaines un vaste travail d'échanges, de consultations et d'information, pour tenter d'éclairer le débat.

Aujourd'hui, en tant que Président de l'Institut du Bosphore, je me réjouis vivement que le Conseil Constitutionnel soit saisi de deux recours, l'un signé par 77 sénateurs et l'autre par 65 députés.

Je salue cette double saisine, qui prouve le respect des parlementaires français envers leur Constitution, leur souhait de sauvegarder les relations franco-turques et de laisser le travail de mémoire se dérouler dans la sérénité en Turquie.

Je les en remercie.

Bahadır Kaleagasi, Président de l'Institut du Bosphore

---

**Institut du Bosphore :** [www.institut-bosphore.org](http://www.institut-bosphore.org) - [www.facebook.com/institute.bosphore](https://www.facebook.com/institute.bosphore)

Conçu comme un espace de débat permanent, ouvert, libre et objectif, *l'Institut du Bosphore* aborde des sujets géopolitiques, économiques, sociétaux et culturels afin de souligner l'implication de la Turquie dans la collectivité internationale, le G20 et en particulier dans sa proximité avec la France et le processus d'intégration européenne.